

# Le droit d'auteur sur internet



# Présentation du vendredi 30 octobre 2020

## Alain Lemarchand apprenant webdesign

### La Manu le Havre

# La propriété intellectuelle

Elle regroupe la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique.

La propriété industrielle a plus spécifiquement pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations.

# Le droit d'auteur

Apparu avec le développement de l'imprimerie et la diffusion des livres, il protège les œuvres littéraires, notamment les créations graphiques, sonores ou audiovisuelles et plastiques, les créations musicales, les logiciels, les créations de l'art appliqué, les créations de mode...

Les artistes-interprètes, les producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes, et les entreprises de communication audiovisuelle ont également des droits voisins du droit d'auteur.

Attention : le droit d'auteur ne protège pas les idées ou les concepts !



## Propriété industrielle

### Créations techniques

- Brevets
- Certificats d'Obtention Végétale
- Topographies de Semi Conducteurs

### Créations ornementales

- Dessins & Modèles

### Signes distinctifs

- Marques
- Dénomination sociale, nom commercial, enseigne
- Noms de domaine
- Appellations d'Origine
- Indications de provenance

Les droits de propriété industrielle s'acquièrent en principe **par un dépôt** (pour le brevet, le dessin & modèle ou la marque, par exemple), **parfois par l'usage** (pour les noms commerciaux ou l'enseigne).

## Propriété littéraire & artistique

### Droit d'auteur

- Œuvres littéraires, musicales, graphiques, plastiques...
- Logiciels

### Droits voisins

- destinés exclusivement
- aux artistes-interprètes,
- aux producteurs de vidéogrammes
- et de phonogrammes
- et aux entreprises de communication audiovisuelle

Le droit d'auteur s'acquiert **sans formalités, du fait même de la création de l'œuvre.**

Les droits voisins s'acquièrent à compter :

- de l'interprétation de l'œuvre (pour les artistes interprètes),
- de la première fixation du phonogramme ou du vidéogramme (pour les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes),
- de la première communication au public des programmes (pour les entreprises de communication audiovisuelle).

# Les héritiers aussi...

**Le droit d'auteur protège aussi les ayants-droit (les héritiers, les personnes ou entités qui rachètent les droits des créateurs - maisons de production...).**

**Les créateurs ou leurs ayants-droit peuvent autoriser (ou refuser) la diffusion ou la reproduction d'une œuvre. Ils peuvent poursuivre en justice les auteurs de contrefaçons.**

**Attention, ce qui est applicable en France ne l'est pas forcément à l'étranger !**



# L'EUROPE POUR SOUTENIR LE DROIT D'AUTEUR

- La directive européenne, votée le 27 mars 2019 par le Parlement européen, et entérinée le 15 avril 2019 par le Conseil de l'Union européenne, aboutit à des avancées importantes.
- Les plateformes de diffusion en ligne devront : filtrer les publications mises en ligne pour s'assurer qu'elles ne contiennent pas des œuvres protégées ; rémunérer les éditeurs de presse dont elles utilisent les contenus d'actualités ; conclure des accords avec les créateurs (particuliers ou collectifs) publient des contenus (vidéo, photos, etc.).

# Risques et sanctions



**Les sites internet aussi sont protégés.  
Ils peuvent constituer une œuvre de l'esprit  
au sens du Code de la propriété intellectuelle,  
dès lors qu'il satisfaisait aux conditions  
d'originalité.**

**Mieux vaut donc ne pas trop s'inspirer de la  
charte graphique d'un site préexistant.**

**Pour les logos , il est indispensable de lire les conditions d'utilisation mentionnées par leurs auteurs.**

**Par exemple, les images " Clipart " fournies avec Windows peuvent être utilisées mais il en va différemment des boutons de sites ainsi que de tout autre création graphique (GIF,JPEG...), car ceux-ci résultent souvent d'une création de la part de l'auteur. Idem pour les polices de caractères créées...**

**Attention aux extractions dans des bases de données : celles-ci sont désormais protégées et les infractions coûtent cher.**

**Les diverses techniques de liens hypertexte peuvent aussi être source de responsabilité : ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers par ce moyen, notamment par le framing - affichage d'un autre site dans une fenêtre de son propre site.**

**De la même manière,  
celui qui place sur son  
site Internet des liens  
hypertexte vers ce type  
de fichier pourrait être  
poursuivi au titre de la  
complicité de  
contrefaçon (articles L  
121-6 et suivants du  
Nouveau code pénal).**



# La musique

Le format de compression musicale MP3 permet de télécharger des morceaux de musique sur Internet. Ce format n'est pas illicite en soi, il peut être utilisé pour compresser ses propres disques et pour son usage personnel.

Par contre, la mise à disposition du public d'œuvres musicales est prohibée sauf autorisation des ayants droit (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes).

Le simple fait de détenir de tels fichiers sans avoir acquis le support original (CD, cassette...) est un délit.

# La photographie

La reproduction suppose une autorisation de l'auteur ou de l'agence de presse titulaire des droits.



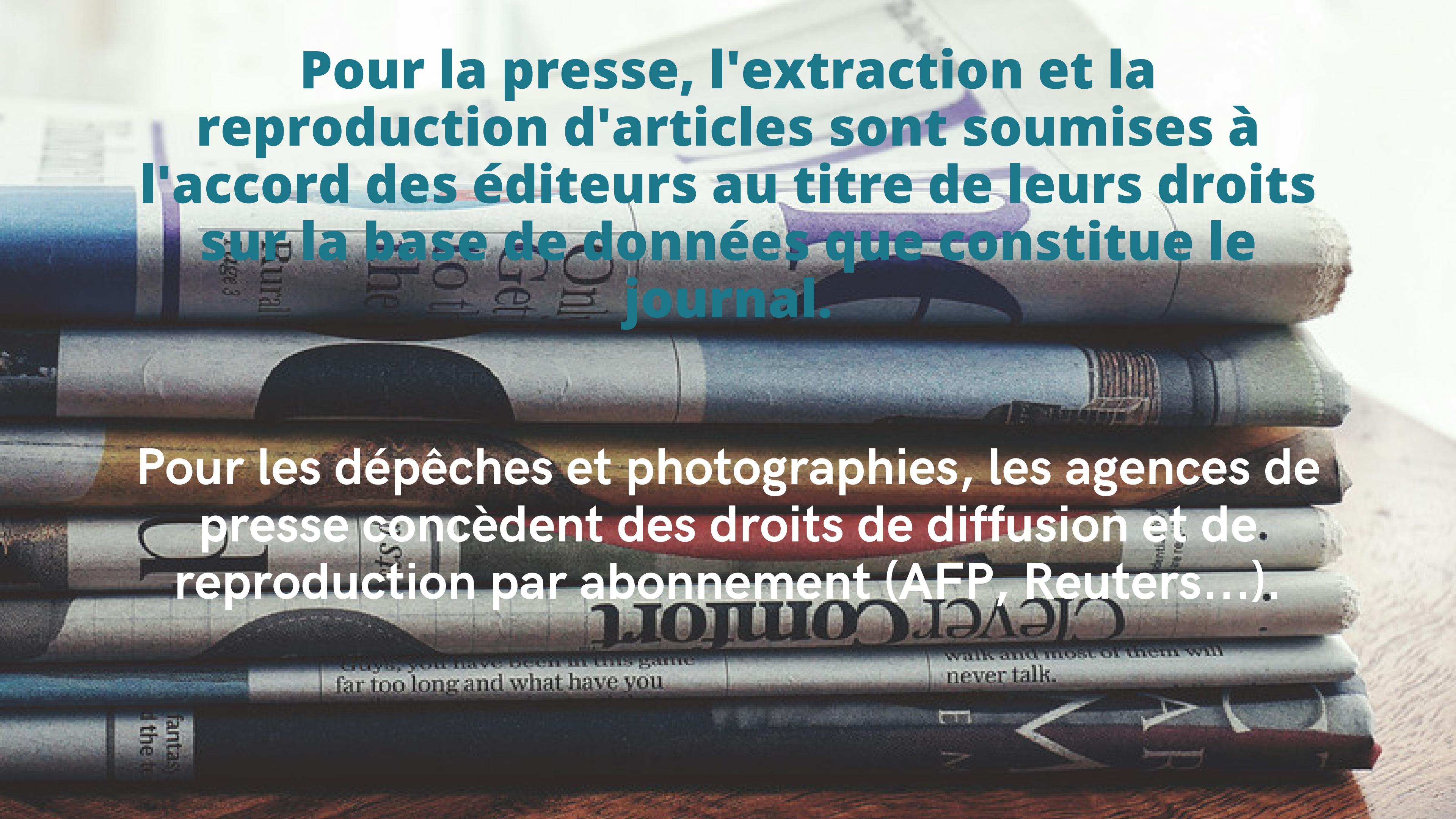
De surcroît, il est normalement obligatoire de mentionner le nom de l'auteur sous la photo. En pratique, la mise en place d'un système de crédit photographique similaire à la presse magazine.





# Les livres et la presse

Pour les œuvres littéraires, le régime des droits d'auteur s'applique sans particularisme.

A stack of newspapers is shown on a light-colored wooden surface. The top newspaper is clearly visible with the title "LE MONDE" printed in large, bold, black letters across its front page. Below the title, there are several columns of text and some small images. The background shows the edges of other newspapers in the stack.

**Pour la presse, l'extraction et la reproduction d'articles sont soumises à l'accord des éditeurs au titre de leurs droits sur la base de données que constitue le journal.**

**Pour les dépêches et photographies, les agences de presse concèdent des droits de diffusion et de reproduction par abonnement (AFP, Reuters...).**



Comment  
faire pour  
illustrer ?

# A savoir

Une personne peut demander explicitement qu'une photo soit retirée voir détruite s'il considère que vous n'avez pas le droit de reproduire son image ou une représentation qui lui appartient.

Prendre une photo d'une oeuvre d'art soumise aux droits d'auteur par exemple.

**Modifier l'image d'une personne pour le représenter négativement est punissable par la loi.**

**En plus de sa destruction, si une action en justice est intentée et qu'un juge considère que la photo est dommageable pour la personne physique ou morale, cela peut vous coûter cher.**

**Cependant, à moins de chercher à causer délibérément du tort, vous ne devriez pas être ennuyé. Au pire, on vous demandera de supprimer la photo.**





# Le droit à l'image

Lorsque vous prenez une photo, est-ce que le sujet photographié a explicitement donné son accord pour être photographié ? Cela peut être une personne, un panneau publicitaire ou un bâtiment.

# Utiliser une image sur Internet

En mettant une photo réalisée par vos soins, en fond de votre page d'accueil, vous avez peu de risque d'être embêté.

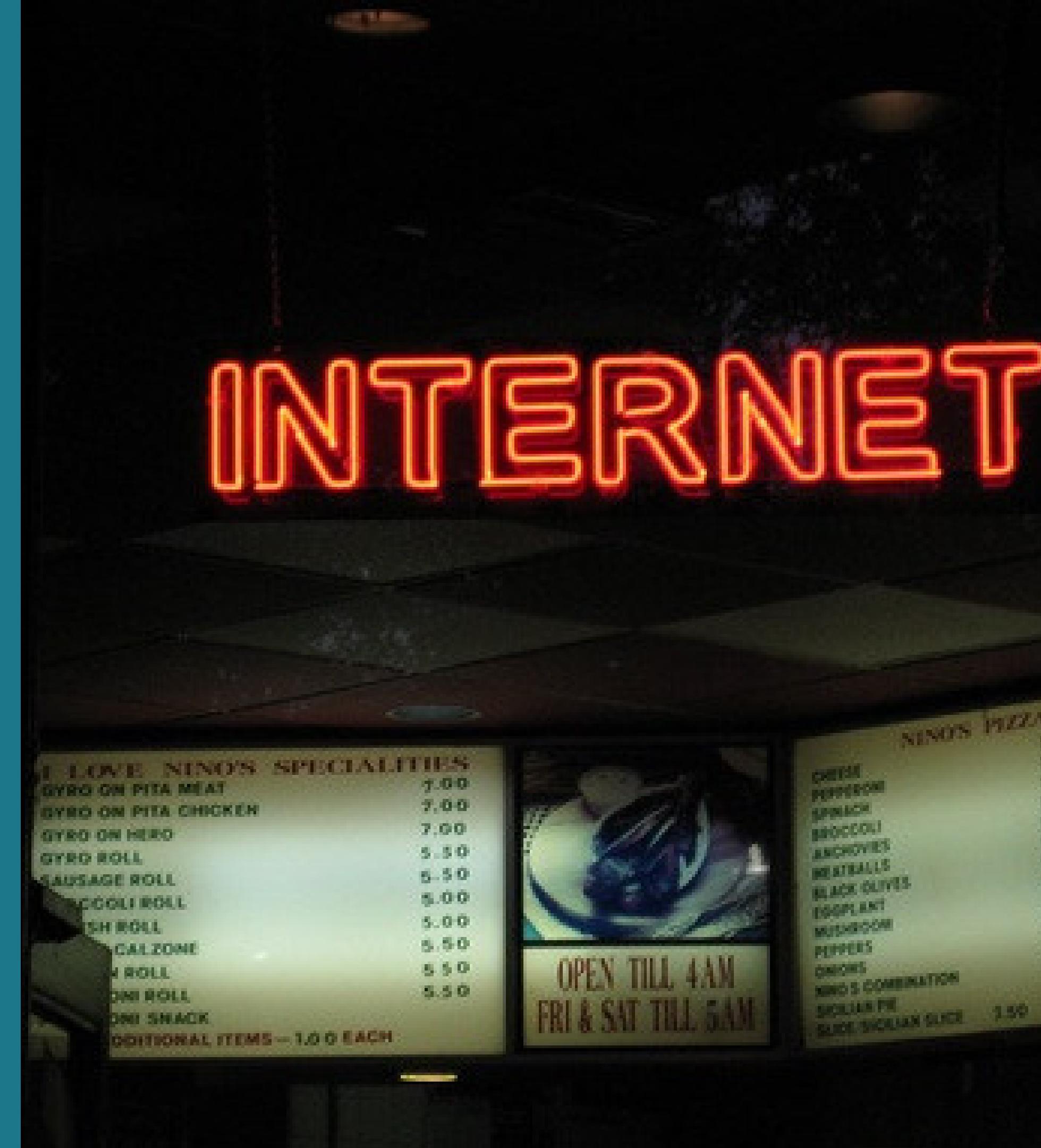
L'image a été trouvée sur Internet et n'est pas explicitement libre de droits : idéalement, contactez l'auteur pour lui demander son accord.

En plus de son accord, ajoutez une mention du copyright sous la photo, un lien vers son site ou simplement son nom.

N'hésitez pas à demander le type de mention que l'auteur souhaite voir apparaître. Il est également possible qu'il vous demande une rémunération en retour.

Cette pratique est particulièrement importante si vous prévoyez de reproduire cette image sur une publicité papier, une affiche, un flyer ou dans du contenu vidéo promotionnel (spot TV ou autre).

# Trouver des images sur ...





# Sous licences

Il existe plusieurs types de licences pour une image libre de droits. Les sites qui proposent des images gratuites le font généralement sous leur propre licence, avec leurs propres conditions, acceptées par l'auteur.

# Creative Commons

C'est une organisation à but non lucratif qui permet à ses auteurs de libérer les droits d'une image dont ils sont propriétaires, avec 6 types de licences différentes et un statut de domaine public.



**CC-Zero** : L'image est dans le domaine public et son auteur renonce à ses droits. Elle est utilisable et modifiable sans qu'aucune mention ne soit demandée.

**CC-BY** : L'image peut être utilisée sans restriction (modification, diffusion, reproduction) mais l'auteur doit être mentionné.

**CC-BY-SA** : L'image peut là aussi être modifiée, diffusée, reproduite, etc. avec une mention de l'auteur, mais l'oeuvre résultant de l'utilisation de cette image doit également être publiée sous la licence CC-BY-SA.

**CC-BY-ND** : L'image ne peut être reproduite qu'à l'identique, sans modification et l'auteur doit être mentionné.

**CC-BY-NC** : L'image peut-être reproduite et modifiée avec mention de l'auteur, mais pas dans un but commercial à moins d'une autorisation explicite.

**CC-BY-NC-SA** : L'image peut-être modifiée, diffusée, reproduite dans un but non commercial, en mentionnant l'auteur et en conservant, pour l'oeuvre en résultant, la même licence.

**CC-BY-NC-ND**: L'image ne peut-être reproduite qu'à l'identique, sans modification, l'auteur doit être mentionnée et l'utilisation à des fins commerciales n'est pas autorisée.

# Libres de droits

The screenshot shows the Google Images search interface. At the top, there are navigation links: 'Vidéos', 'Maps', 'Plus', and 'Paramètres'. Below these, a dropdown menu titled 'Droits d'usage' is open, showing three options: 'Tous' (selected with a checkmark), 'Licences Creative Commons', and 'Licences commerciales et d'autres types'. The main search area features the Google logo and the word 'Images'.

## Creative Commons

Pour trouver des photos publiées sous ce type de licence, vous pouvez utiliser le moteur de recherche fourni par le Creative Commons qui vous proposera des photos à partir de différents fournisseurs (Flickr, Behance, DeviantArt, différents musées...)

## Wikicommons

C'est la médiathèque libre offerte par le géant Wikipedia. Chaque image publiée sur le site doit respecter un type de licence permettant la réutilisation, la reproduction, la modification, mais pouvant exiger la mention de l'auteur (BY) et la reproduction sous le même type de licence (SA).

## Google Images

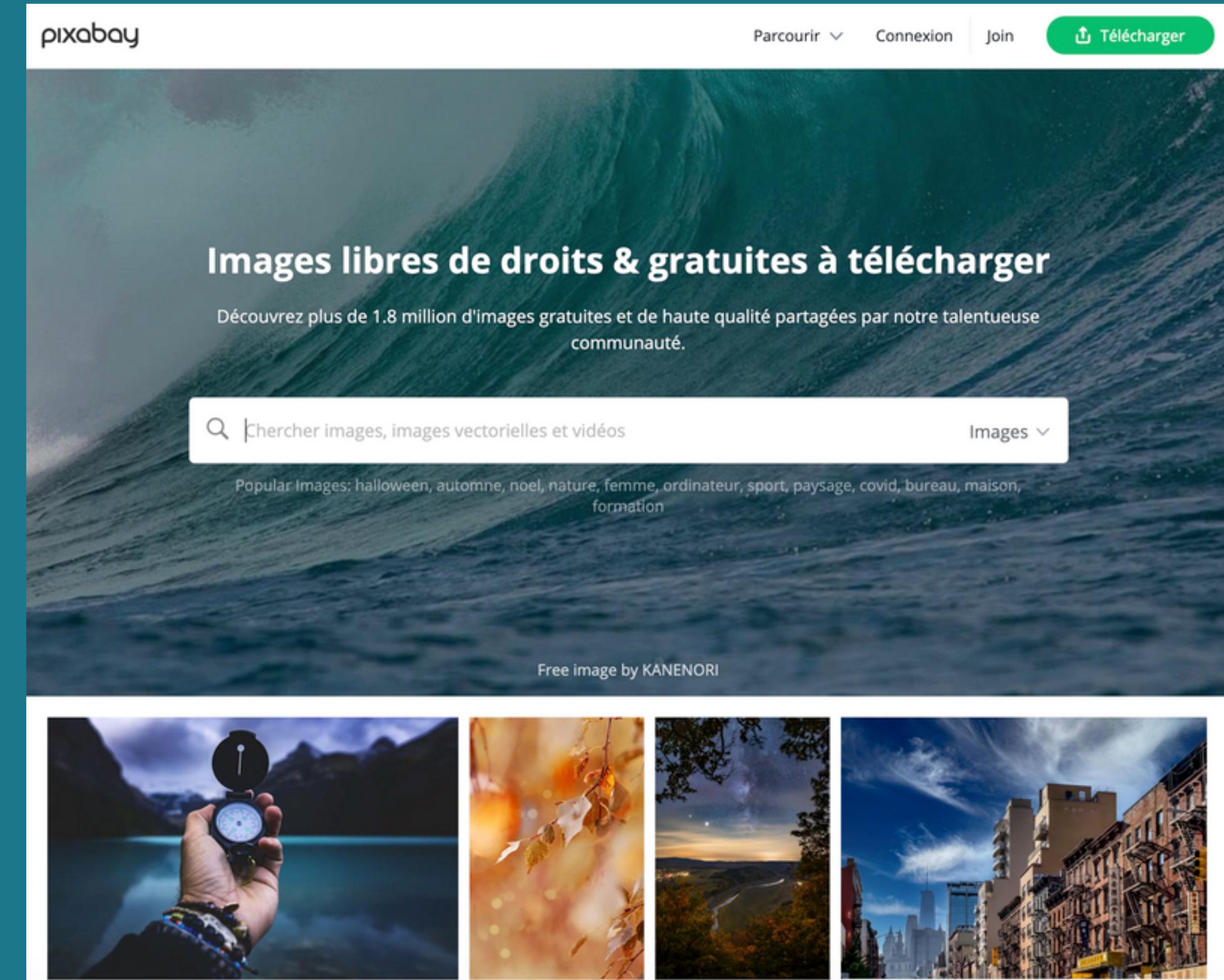
Google Images permet de filtrer les résultats par type de licence attribuée en choisissant Outils > Droit d'usage dans les options de recherche.

# Banques d'images libres

Pixabay. Pexels. Unsplash. Pikwizard.  
StockSnap. Life Of Pix. Burst. Kaboompics

**Avantage : beaucoup d'images illustratives, pour un blog ou un fond de site.**

**Problème : ces banques d'images sont assez limitées.  
Forte probabilité que la photo se retrouve sur pas mal d'autres sites, publicités ou affiches...**



# Banques d'images payantes

Shutterstock  
iStock  
StockPhoto  
Adobe Stock  
123RF

Stock Photos Secrets  
Canva



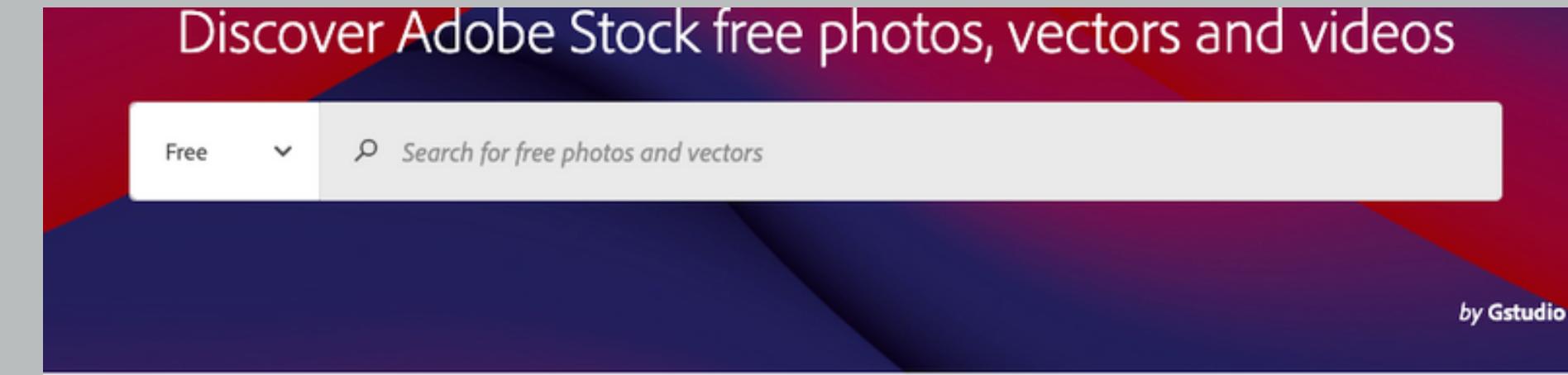
**L'achat est direct, par fichier ou pack de fichier, en choisissant la dimension, le type d'utilisation, etc.**

**Un abonnement mensuel ou annuel permet de télécharger une quantité donnée de fichiers dans des dimensions et un droit d'utilisation spécifique**

**Le prix ? De 100 à 900 euros pour un abonnement annuel de 120 photos.**

# Adobe Stock libère 70 000 images

Adobe Stock vient de lancer une banque d'images gratuites. Au total, 70 000 ressources sont accessibles à ceux qui veulent illustrer leurs projets. Les auteurs des photos ou vidéos sont, eux, toujours rémunérés.



The screenshot shows the Adobe Stock website interface for free assets. At the top, there's a search bar with the placeholder "Search for free photos and vectors". Below it, a dropdown menu is set to "Free". The main heading reads "Discover Adobe Stock free photos, vectors and videos". A watermark "by Gstudio" is visible in the bottom right corner of the image area. The page content includes a section titled "Free stock assets" with a sub-instruction "Browse stock by category — free photos, free vectors, and free video". Three examples are shown: a photo of a man in a yellow shirt, a vector illustration of a swimmer, and a video frame of an elderly woman reading a book.

Discover Adobe Stock free photos, vectors and videos

Free

by Gstudio

**Free stock assets**

Browse stock by category — free photos, free vectors, and free video

**Free photos**  
Enhance any project with beautiful stock photos

**Free vectors**  
Add visual flair with royalty-free vector graphics

**Free videos**  
Create engaging stories with high-quality stock footage

# Pour conclure

**En cherchant et en s'informant, c'est au final assez facile.**

**Il est surtout important d'avoir la conscience tranquille dans l'utilisation qu'on fait d'une image et dans la reconnaissance donnée à son auteur.**

**Honnêteté et transparence sont de rigueur pour éviter les problèmes.**



# Sources

- . inpi.fr
- . gouvernement.fr
- . murielle-cahen.com  
(avocate spécialisée dans le droit d'auteur)
- . New Slang.ch
- . Pixabay
- . Creative Commons
- . Google Images
- . Canva
- . Adobe stock